

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mardi (matin) 8 septembre 2015

Direction de la police et des affaires militaires

**14 2015.RRGR.309 Postulat 090-2015 Gasser (Bévilard, PSA)
Soutien aux petites installations de remontées mécaniques**

N° de l'intervention: 090-2015
Type d'intervention: Postulat
Déposée le: 16.03.2015
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Schnegg (Champoz, UDC)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Cosignataires: 8
N° d'ACE: 617/2015 du 20 mai 2015
Direction: POM

Soutien aux petites installations de remontées mécaniques

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier comment il pourrait être possible, pour ces petites installations de remontées mécaniques, d'obtenir un subventionnement à l'aide du Fonds de loterie et du Fonds du sport.

Développement :

A l'instar d'autres régions du canton, le Jura bernois dispose de plusieurs petites installations de remontées mécaniques, telles celles de Grandval, La Golatte, Tramelan ou Orvin, pour citer les plus connues. Ces installations peuvent subsister grâce à de très nombreux bénévoles qui travaillent pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Le rôle social de ces remontées est évident. Elles permettent à de nombreuses familles d'initier leur progéniture aux joies du ski à moindre frais. Or, comme les exploitants sont souvent constitués en SA, Sàrl, voire société simple, elles ne peuvent pas bénéficier d'un quelconque soutien.

La survie de ces installations n'est pas seulement menacée par le réchauffement climatique, mais bien plus par les contraintes d'exploitation toujours plus strictes, ce qui les oblige à investir beaucoup dans la sécurité ou le renouvellement obligatoire de certains éléments.

Paradoxe de cette situation : comme ce sont des sociétés « à but lucratif », elles ne reçoivent pas de subventions. Or, sans cette structure, l'accès au crédit est beaucoup plus difficile.

Il n'est pas abusif de dire que ces installations rendent de très grands services à la communauté, puisqu'elles permettent aux adeptes des sports de glisse de s'adonner à leur plaisir à moindre coût. Les écoles en profitent pleinement aussi en organisant régulièrement des sorties « sports de glisse » grâce aux conditions financières avantageuses dont elles bénéficient.

Les pistes de ski de fond peuvent bénéficier de cette aide pour l'achat de dameuses par exemple.

La perte de ces remontées serait à la fois préjudiciable pour l'attrait touristique de la région, mais surtout également pour le sport populaire, activité nécessaire pour le bien-être physique de ses habitants.

C'est pourquoi je prie le gouvernement de réfléchir aux modifications nécessaires qui rendraient possible un tel subventionnement. En définissant par exemple la proportion de bénévoles, le chiffre d'affaire ou encore les aides subsidiaires d'autres communautés, il devrait être possible de fixer les conditions dans lesquelles ce soutien serait possible.

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteur du postulat demande au Conseil-exécutif d'examiner la possibilité de subventionner les petites installations de remontées mécaniques par des moyens du Fonds de loterie et du Fonds du sport.

L'article 48, alinéa 4 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot; RSB 935.52) dispose expressément qu'aucune subvention n'est versée pour l'exploitation d'équipements et que l'octroi de subventions périodiques est exclu. En outre, seules les organisations d'utilité publique ou de bienfaisance peuvent recevoir des subventions du Fonds de loterie. Ces dispositions sont explicitées dans l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL; RSB 935.520) et dans l'ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport (OFSp; RSB 437.63).

Partant, conformément à la pratique applicable en matière d'octroi de subventions, c'est à juste titre que des aides ont été refusées aux remontées mécaniques, d'autant plus que ces dernières constituent un moyen de transport et ne sont donc, au sens étroit, pas impérativement nécessaires à la pratique du sport à proprement parler. Le Fonds du sport verse des subventions aux organisations d'utilité publique, à condition qu'elles y aient droit, en vue de la construction de pistes ou d'autres mesures autorisées par la loi. Par contre, il n'en octroie pas pour des moyens d'exploitation, dont font partie les dameuses évoquées dans le postulat.

Par le biais de différents domaines d'affectation, le Fonds du sport soutient le sport de masse et les organisations correspondantes habilitées à recevoir des subventions. Son aide est toujours subsidiaire et unique; en fin de compte, il incombe aux exploitants de remontées mécaniques de fixer des prix permettant de couvrir les frais ou de solliciter d'autres aides financières de façon à assurer notamment l'exploitation et l'entretien de leurs installations.

Ni les dispositions légales ni la pratique établie de longue date par le Fonds du sport ne permettent de justifier le versement de subventions aux remontées mécaniques du Jura bernois. En outre, en ce qui concerne les installations de ski utilisées à des fins commerciales, il faut tenir compte des conditions légales déjà évoquées mais aussi des principes de l'ordre économique (art. 94, al. 4 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999) et veiller à appliquer le droit de manière équitable à toutes les installations de transport dans les stations de ski bernoises et à toutes les disciplines sportives. Ainsi, les appareils d'entretien pour le hockey sur glace, le football, la natation, etc. ne sont pas non plus subventionnés. Il va sans dire que les moyens financiers du Fonds du sport ne seraient pas suffisants pour couvrir de telles dépenses. Au vu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif propose de rejeter le postulat.

Proposition du Grand Conseil :
Rejet

Carlos Reinhard, Thoune (PLR), vice-président. Dieses Postulat ist bestritten. Wir führen darüber eine freie Debatte. Der Postulant hat das Wort.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). Vous vous en doutez, je ne suis évidemment pas d'accord avec la réponse du gouvernement. Lorsque j'ai rejoint cette docte assemblée, je me suis laissé expliquer les divers outils parlementaires. À propos du postulat, la réponse donnée disait, en substance, que c'était l'équivalent d'un vœu qui était exprimé et que le gouvernement ferait une réponse qui donnerait les éventuelles possibilités de réalisation dudit vœu. Force est de constater que ce n'est pas exactement la définition qui convient à cette réponse. En effet, je terminais mon intervention en précisant que je priais le gouvernement de réfléchir aux modifications nécessaires qui rendraient possible un tel subventionnement. Or, les éléments contenus dans la réponse gouvernementale n'ouvrent aucune piste dans le sens de ma demande. C'est un rappel des conditions actuelles qui régissent l'octroi des subventions par le biais du Fonds du sport ou de loterie. Merci pour toutes ces précisions, mais je vous avoue que je les connaissais déjà et ce n'est pas une nouveauté.

Ce que je voulais, c'est les voies possibles, ou les dispositions à créer pour dessiner une solution possible. Fort de ce constat, je maintiens avec mes collègues mon postulat, dans le sens de la première phrase du postulat: étudier comment il serait possible. Je ne présage en rien de la réponse finale. Si, après avoir envisagé plusieurs variantes, ou même de nouveaux outils, la

conclusion voudrait que l'on renonce à ce type d'aide, je l'accepterais. Par contre, simplement rappeler les conditions actuelles, déjà connues, je m'empresse de le répéter, pour rejeter le postulat ne me satisfait point. Sur le fond de la problématique, permettez-moi encore de faire les précisions suivantes. Dans l'Oberland, la LPR permet de soutenir activement le développement de remontées mécaniques, puisque la région est reconnue en tant que zone touristique de nuitées. Or, le Jura bernois ne peut pas en profiter. Le téléski de Tramelan a réussi, grâce à de nombreux soutiens, à trouver le financement nécessaire à sa survie. Ce résultat a notamment été obtenu grâce à un prêt sans intérêt que la société a obtenu de la part de la commune. Cette possibilité, le prêt sans intérêt, aurait justement pu être une des pistes abordées dans la réponse gouvernementale.

Un autre élément de réponse eût pu être celui-ci: les sociétés qui gèrent les téléskis doivent se transformer en fondations pour bénéficier de soutiens. J'espère, vous l'aurez compris, que l'acceptation de notre postulat ne préjuge en rien d'une solution définitive possible, mais tout simplement d'une réflexion de la part de l'administration qui définirait ainsi les contours et les divers possibles pour venir en aide à ces fameuses installations. Je vous remercie pour votre écoute attentive et vous recommande de peser sur le petit bouton vert.

Le président Marc Jost reprend la direction des délibérations.

Le président. Wir kommen zu den Fraktionssprechenden.

Jakob Schwarz, Adelboden (UDF). Ich gebe als erstes meine Interessenbindung bekannt. Ich bin Mitinhaber einer einfachen Gesellschaft, die den kleinen Skilift «Zwerg» in Adelboden betreibt. Nicht zuletzt deshalb bringt die EDU-Fraktion diesem Anliegen viel Sympathie entgegen. Es ist nicht nur ein Problem des Berner Juras. Ich erzähle kurz die Geschichte unseres Skilifts: Die Skischule hat diesen Lift aufgegeben und ist in die grosse Skiregion gezogen. Die Anlage war sanierungsbedürftig, und auch die Schneesicherheit war nicht mehr gegeben. Vor allem Mütter von jüngeren Kindern wandten sich an die Gemeinde und forderten Hilfe an. Ich war damals Mitglied des Gemeinderats und habe mich als Privatperson bereit erklärt, mitzuhelfen. Wir haben dann in gewissem Sinne den Spiess umgedreht und eine Gönnervereinigung geschaffen: Alle Petitionäre erhielten einen Brief mit einer Einladung, sich mit einem wiederkehrenden Beitrag an diesem Skilift zu beteiligen. Das ist bis heute so geblieben.

Das grosse Problem war jedoch die Sanierung. Wie bringt man das Geld dafür zusammen? Niemand hat ein wirtschaftliches Interesse an diesem Lift, es gibt niemanden, der eine Investitionshilfe tätigt. Unsere Fraktion ist der Meinung, dass die Lifte den laufenden Betrieb selber bestreiten sollen. Doch eine grössere Investition kann für die betroffenen Betriebe, die wie eine Stiftung oder ein Verein geführt werden, wirklich happig sein. Man sollte prüfen, ob in einem solchen Fall eine einmalige Unterstützung durch Lotterie- und Sportfonds möglich wäre. Es geht ja um ein Postulat, also um einen Prüfungsauftrag. Kleinlifte sind wichtige Treffpunkte für Eltern und Kinder, verbunden mit einer gesunden sportlichen Tätigkeit in der Natur. Wir sollten dankbar sein für jedes Kind, welches nicht nur im Wohnzimmer vor dem Handy und dem PC sitzt, sondern Ski fahren lernt.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Depuis plusieurs années, les petites remontées mécaniques de moyenne altitude ont des difficultés financières. Cette situation est liée au changement climatique. Toutes les installations du Jura bernois se trouvent dans cette catégorie-là. Comme elles sont organisées en SA, elles ne peuvent pas bénéficier d'aide publique. Pourtant, elles offrent d'énormes services à la population régionale, et permettent ainsi aux jeunes enfants déjà de s'adonner aux joies du ski. Parfois, il en sort même un champion, tel que Didier Cuche, qui habite le canton de Neuchâtel mais qui a pratiqué ses premiers instants de glisse aussi dans le Jura bernois, plus particulièrement aux Bugnenets-Savagnières. Le but de ce postulat est d'étudier pour voir si l'on trouve une possibilité d'aide par le biais du Fonds du sport ou de loterie. Comme cela a déjà été dit, dans les Alpes, les installations sont plus performantes et le tourisme bien plus développé, la région peut profiter de la politique régionale, ce qui n'est pas le cas dans le Jura bernois. Il n'y a pratiquement pas de possibilité d'hébergement dans notre région. Une partie du groupe UDC soutient le postulat.

Simone Machado Rebmann, Berne (LAVerte). Zugegeben: Das Anliegen hat etwas für sich. Die kleinen Skiliftanlagen werden von Schulen benützt. Erwachsene und Kinder können auf diesen Pisten, die nicht sehr steil und auch nicht so stark belegt sind, das Skifahren erlernen. Trotzdem

lehnt die grüne Fraktion dieses Postulat ab. Es geht hauptsächlich um die kleineren Lifte in den tieferen Lagen. Wegen der Klimaerwärmung sind die Tage dieser Anlagen wohl ohnehin gezählt. Ein weiterer Grund für die Ablehnung besteht darin, dass sicher bald auch die grösseren Anlagen um Beiträge ersuchen würden. Auch sie stehen vor grossen finanziellen Schwierigkeiten. In der Sportfonds-Verordnung sind zudem Sportarten ausgenommen, die von einem Motorantrieb abhängig sind. Ein Skilift wird auch von einem Motor angetrieben. Wollte man diese Skilifte finanziell unterstützen, müsste man die Sportfonds-Verordnung ändern. Dies wäre nicht in unserem Sinn. Aus diesem Grund lehnen wir dieses Postulat ab.

Regina Fuhrer-Wyss, Burgistein (PS). Das Postulat möchte eine Unterstützung von kleinen Skiliftanlagen durch Lotterie- und Sportfonds. Im Kanton Bern gibt es vor allem im Jura und in den Voralpen zahlreiche kleine Skilifte. Für viele Eltern mit jüngeren Kindern bieten diese kleinen, nahe gelegenen Skilifte eine ideale Möglichkeit, um die Kinder mit dem Skisport vertraut zu machen. Viele Kinder machen auf solchen Anlagen ihre ersten Skifahr-Versuche. Auch für die Skitage von Schulen eignen sich solche Anlagen bestens. Für die regionalen Ski- und Snowboardclubs sind die kleinen Anlagen ebenfalls wichtig. Diese Clubs investieren auch viel Freiwilligenarbeit. Viele dieser Lifte kämpfen mit unsicheren Schneesverhältnissen und mit finanziellen Schwierigkeiten. Wir haben in der Fraktion viel Sympathie für diese kleinen Anlagen und für deren finanzielle Unterstützung. Wenn man jedoch die Anlagen im Jura unterstützte, müsste man auch jene im Voralpengebiet des Kantons Bern unterstützen. Unserer Fraktion ist die Förderung des Breitensports auch ein Anliegen, und sie erachtet dessen Unterstützung durch den Sportfonds als sehr wichtig. Die Vorgaben für die finanzielle Unterstützung durch den Sportfonds sind jedoch klar definiert. Die jährlichen Subventionen kleiner Skiliftanlagen entsprechen diesen Vorgaben nicht. Eine Mehrheit der SP-JUSO-PSA-Fraktion ist deshalb der Meinung, dass es nicht die Aufgabe des Kantons ist, diese Skiliftanlagen direkt finanziell zu unterstützen. Eine Minderheit jedoch befürwortet dieses Anliegen.

Nathan Güntensperger, Bienne (pvl). Als Bieler habe ich in den letzten zehn Jahren fast immer im Jura auf den Brettern gestanden. Aus diesem Grund bringe ich den kleinen Skigebieten und ihren Skiliften im ganzen Jura viel Sympathie entgegen. Ich weiss, dass die geringe Höhenlage dieser Gebiete problematisch ist. So habe ich auch schon einen ganzen Winter nicht auf den Brettern gestanden, weil es schlicht keinen Schnee gab. Auch die immer strengeren Vorschriften sind für diese Skigebiete eine zunehmende Belastung. Trotzdem bin ich, und mit mir die Grünliberalen, der Meinung, dass es nicht zielführend ist, Skilifte zu subventionieren. Dass diese Subvention im Gesetz nicht vorgesehen ist, ist nicht der einzige Grund dafür. Wir sind grundsätzlich keine Freunde von Subventionen. Wenn wir diesen Vorstoss jetzt überweisen, ist es nur eine Frage der Zeit, bis auch die Skigebiete im Voralpenraum vorstellig werden. Ich denke da an Skigebiete wie Gantrisch-Gurnigel oder Bumbach-Schangnau, um nur zwei Beispiele zu nennen. Wo würde man die Grenze ziehen? Müsste man irgendwann auch Grindelwald und Gstaad subventionieren? Das ist indirekt gerade jetzt ein aktuelles Thema. Vielleicht müsste man sich überlegen, ob es für vier kleine Skilifte mit einigen Kilometern Piste zwingend vier einzelne Betreiber geben muss, oder ob man die Kräfte nicht bei einer einzigen Unternehmung, die alle Skilifte betreibt, bündeln könnte. Die Grünliberalen bitten Sie, dem Regierungsrat zu folgen und dieses Postulat abzulehnen.

Patrick Gsteiger, Eschert (PEV). Vous l'avez entendu, des pistes sont attendues par les motionnaires, ou plutôt les dépositaires du postulat, et pas un état des lieux de la législation actuelle, comme le donne la réponse du Conseil-exécutif. Nous avons eu des esquisses avec Jakob Schwarz pour trouver des solutions. Je dirai à ceux qui pensent que le réchauffement climatique va sonner la disparition de ces remontées mécaniques qu'un réchauffement climatique global n'empêche pas des hivers rigoureux, et que nous pourrions certainement encore en profiter quelque temps. Ce n'est pas seulement dans le Jura bernois que l'on cherche un soutien pour les petites installations, mais c'est bien pour l'ensemble du canton. Une partie du groupe évangélique soutiendra le postulat, et pour ma part, je vous encourage également à le soutenir.

Stefan Costa, Langenthal (PLR). Die kleinen Skilifte sind etwas Sympathisches und Nützliches und im guten Sinn des Wortes «Herziges». Nun wollen die Postulanten dafür eine Änderung der gesetzlichen Grundlagen zum Lotterie- und Sportfonds prüfen. Wenn man aber eine Anpassung der gesetzlichen Grundlagen prüfen will, kann man dies nicht isoliert für diese Betriebe tun. Der Lotterie- und Sportfonds ist ein wertvolles Instrument, doch er kann immer nur subsidiär, ergänzend

und einmalig projekt- und objektbezogen eingesetzt werden. Man darf die Mittel nicht für die Betriebskosten einsetzen. Dazu würden sie nicht ausreichen, weil danach für ein Anschieben von neuen Projekten keine Mittel mehr vorhanden wären. Ich weiss dies aus eigener Erfahrung, weil wir in unserer Region auch Projekte eingeben. Auch wenn es uns etwas schwer fällt, möchten wir einer solchen Änderung der gesetzlichen Grundlagen nicht das Wort reden. Wir bitten Sie, dieses Postulat abzulehnen.

Jan Gnägi, Jens (PBD). Es handelt sich beim Postulat von Peter Gasser um ein sympathisches Anliegen. Wie der Postulant in seiner Begründung schreibt, erlernen viele Leute an diesen kleinen Anlagen das Skifahren, oder sie haben es dort erlernt. Die BDP-Fraktion lehnt dieses Postulat trotzdem ab, weil wir uns der Antwort des Regierungsrats anschliessen können. Eine Unterstützung ist nicht mit der langjährigen Vergabepaxis dieses Fonds in Einklang zu bringen. Das möchten wir nicht ändern. Der Breitensport soll weiter unterstützt werden, doch nicht durch die Subventionierung einzelner Betriebe.

Le président. Wir kommen nun zu den Einzelsprechenden.

Madeleine Amstutz, Schwanden-Sigriswil (UDC). Heute würden wir die Skiliftanlagen, die beispielsweise vor 40 oder 50 Jahren gebaut wurden, wohl an höheren Standorten bauen. Diese Anlagen kämpfen wetterbedingt und auch durch zunehmende Auflagen ums Überleben. Deshalb ist es gut, wenn der Regierungsrat prüft, wie diese Anlagen im ganzen Kanton unterstützt werden könnten. In der Schweiz hat das Skifahren einen grossen Stellenwert. Auch für das Überleben der grossen Skiliftanlagen ist es wichtig, dass die kleinen Lifte bestehen können. Damit möglichst alle, und möglichst auch die Kinder, das Skifahren erlernen können, sind die kleineren Anlagen wichtig. Auch für die Schulen bieten sie Vorteile und sind kostengünstiger. Es gibt immer wieder Anstrengungen für die Sportförderung bei Jugendlichen. Das Skifahren ist ein Teil davon, und deshalb bin ich dafür, dass man prüft, ob eine Unterstützung für die kleineren Skiliftanlagen möglich ist.

Samuel Graber, Horrenbach (UDC). Ich bin selber nicht direkt betroffen, aber in unserer Gemeinde hat es einen kleinen Skilift. Im Jahr 2000 hat man gesagt, dass man diesen Skilift eigentlich schliessen müsste. Er florierte nicht mehr. Danach hat man den gesamten Verwaltungsrat ausgewechselt, und siehe da: Es ging wieder aufwärts. Dazu haben sicher auch ein paar gute Winter beigetragen. Heute kann man sagen, dass dieser Skilift recht gut etabliert ist. Es hat aber einiges gebraucht. Es wäre schön, wenn es dafür ein wenig Unterstützung gäbe und der Kanton diese Lifte mit Mitteln aus dem Sportfonds fördern könnte. Zum ökologischen Aspekt möchte ich folgendes sagen: Viele Leute, die unsere Anlage benutzen, kommen aus der Agglomeration Steffisburg- Thun. Sie müssen nicht so weit reisen. Mit den öffentlichen Verkehrsmitteln können sie direkt bis zum Skilift fahren. Wenn es die kleinen Anlagen nicht gäbe, müssten sie in ein weiter abgelegenes Gebiet fahren und dafür vielleicht im Stau stehen. Das ist nicht interessant, das kann ich Ihnen sagen. Gerade für kleine Kinder ist das nicht interessant. Diese fahren gerne Ski und sind am Abend müde und froh, wenn sie rechtzeitig wieder zuhause sind. Deshalb ist es sicher wichtig, dass man solche Skiliftanlagen unterstützt. Ich werde diesem Postulat zustimmen.

Adrian Wüthrich, Huttwil (PS). Mit diesem Postulat werden meine Kindheitsgefühle angesprochen. Deshalb möchte ich kurz etwas dazu sagen. Ich bin ganz in der Nähe einer solchen kleinen Skiliftanlage aufgewachsen, der einzigen, die es im Verwaltungskreis Ob- und Nid- u. aargau noch gibt. Sie befindet sich in Walterswil. Ich muss Ihnen sagen, liebe Kolleginnen und Kollegen, dass es wenig bräuchte, um diese Anlagen zu erhalten. Wir sprechen in diesem konkreten Fall nicht von Hunderttausenden von Franken, sondern von einem kleinen Betrag, der auch für den Sportfonds tragbar sein sollte. Wenn es nun bei diesem Postulat um Millionen ginge, wäre dies der falsche Ansatz. Deshalb ist es meiner Meinung nach nötig, zu prüfen, was möglich ist, und um wie viele solcher Anlagen es überhaupt geht. So könnte man feststellen, was eine solche Unterstützung finanziell bedeuten würde. Deshalb bitte ich Sie, diesem Postulat zuzustimmen.

Pierre-Alain Schnegg, Champoz (UDC). Le ski fait partie intégrante de la culture suisse et bernoise. Ne nous amputons pas les spatules en refusant d'étudier comment nous pourrions intervenir pour permettre aux petites installations de proximité de continuer à fonctionner et offrir

ainsi à un maximum de personnes de pouvoir profiter des joies du ski. Un jeune n'ayant pas la possibilité d'apprendre à skier dans sa région est bien souvent un client définitivement perdu pour les stations de ski des Alpes suisses. Pensez-y et permettez à notre gouvernement, en soutenant ce postulat, d'être un peu plus créatif que la réponse qu'il a donnée. Cela permettra d'étudier ce qui pourrait être entrepris pour le bien de la population bernoise dans son entier.

Pierre-Yves Grivel, Bienne (PLR). Si j'ai signé ce postulat, je vous l'avoue, c'est un coup de cœur. En effet, tout gamin, j'ai habité le petit village de Reconvilier, j'ai appris à skier dans ce coin de pays. Ce téléski a joué pour moi un rôle social, on y montait avec les copains le mercredi après-midi, on y skiait le samedi et le dimanche. On y a découvert le sport, l'esprit de communauté, en plus dans le Jura bernois, ce n'est pas comme dans les Préalpes et les Alpes: on damait les pistes, on aidait le mécano, on remontait les tiges, on a même assisté au remplacement du câble, c'était l'aventure! Aujourd'hui, pas de subvention, pas de loi, pas de soutien, donc disparition très souvent de ces installations. Souvenez-vous du concours de ski aux Prés-d'Orvin avec le Grand Conseil. Vous m'avez tous dit que c'était extraordinaire, que vous étiez enchantés et que vous aviez constaté qu'on pouvait skier au Jura bernois. Alors, moi je vous dis, soutenez ce postulat.

Hans-Jürg Käser, directeur de la police et des affaires militaires. C'est une question de sympathie, d'argent, mais aussi de neige. Es braucht ja auch noch den Schnee dazu, nicht wahr? Natürlich ist dies ein sehr sympathischer Vorstoss. Sie können der Antwort entnehmen, was man zu diesem Postulat sagen kann. Das sind die Fakten. Das Lotteriegesetz sieht vor, dass gemeinnützige und wohltätige Projekte unterstützt werden können. Aber es werden keine wiederkehrenden Beiträge entrichtet. Dies ist entscheidend: Betriebsbeiträge sind ausgeschlossen. Die Lotteriegesetzgebung des Kantons stützt sich auf das eidgenössische Gesetz. Die Philosophie dahinter besagt, dass gemeinnützige, wohltätige Angebote einmalig unterstützt werden im Sinne einer Anstoss- oder Projektfinanzierung. Zudem müssen wir aufpassen: Diese Skilifte sind uns sympathisch. Doch wie sieht es mit den kleinen Hallenbädern in den kleinen Gemeinden aus? Die sind auch sympathisch. In unserem Kanton gibt es noch viele sympathische Dinge. Dieses Postulat ist nicht der richtige Weg. Ich bitte Sie im Namen der Regierung, es trotz aller Sympathie für das Anliegen abzulehnen.

Le président. Der Autor des Postulats wünscht nochmals das Wort.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). Je ne vais pas rallonger, mais j'ai tout simplement envie de vous dire ceci: tout ce que j'ai entendu, c'est à chaque fois le rappel des conditions actuelles, et encore une fois nous les connaissons. Je le répète, voter oui au postulat ne signifie pas voter oui à un subventionnement des petits téléskis, pas du tout. Voter oui au postulat signifie tout simplement que l'on demande au gouvernement de réfléchir à des pistes originales, nouvelles, possibles, proportion des bénévoles, etc. On peut trouver vraiment plein de raisons pour éviter que, subitement, l'on se retrouve face à un véritable problème. Donc, moi je vous le dis, laissez parler votre cœur, vous avez tous dit que c'était sympa, arrêtez une fois d'écraser cette sympathie dans votre cœur et laissez-le parler, donc pressez le bouton vert, merci.

Le président. Es gibt keine weiteren Einzelsprechenden. Wir kommen zur Abstimmung über das Postulat «Unterstützung kleiner Skiliftanlagen». Wer dieses Postulat annehmen will, stimmt ja, wer dies ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil :

Rejet

Oui 39

Non 99

Abstentions 3

Le président. Sie haben das Postulat abgelehnt.